

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015**

**Délibération**  
n° 2015.10.150.B

**Chaufferie Biomasse  
pour le site de la  
STGA - demandes de  
subventions**

**LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 octobre 2015**

**Secrétaire de séance** : Michel GERMANEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.10.150.B**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

**CHAUFFERIE BIOMASSE POUR LE SITE DE LA STGA - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

En 2010, un diagnostic énergétique a été réalisé sur le bâtiment de la Société de transport de GrandAngoulême (STGA), qui a permis de dresser un bilan complet du bâtiment, concernant les équipements et les consommations d'énergie.

Dans ce cadre, un programme pluriannuel ambitieux de rénovation et d'amélioration énergétique du bâtiment de la STGA est actuellement en cours. Il prévoit :

- le remplacement de l'ensemble de la ventilation avec installation de centrales double-flux avec récupération des calories
- l'isolation de la toiture terrasse
- le remplacement de l'ensemble des menuiseries et murs rideaux du bâtiment.

Après avoir travaillé sur l'amélioration de l'enveloppe, il est désormais prévu le remplacement des chaudières existantes par des chaudières au bois énergie.

Une étude de faisabilité a permis de mettre en évidence que l'installation d'une chaufferie biomasse en remplacement de la chaufferie gaz existante est techniquement réalisable et financièrement intéressante. Son impact environnemental est également remarquable et cohérent avec l'engagement de GrandAngoulême en tant que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPcv)

La solution retenue est une chaufferie neuve plaquette 400 kW permettant d'éviter une émission de 2 593 teq CO2 sur 20 ans soit un gain de 86% par rapport à une solution chaufferie gaz, pour un coût d'investissement estimé à 414 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>€ HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>€</b>	<b>%</b>
Travaux	370 000	FEDER	183 000	44
Ingénierie	37 000	FREE	115 000	28
Divers	7 000	Autofinancement	116 000	28
<b>TOTAL</b>	<b>414 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>414 000</b>	

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter les subventions mobilisables pour le projet, notamment auprès du FEDER et du Fonds Régional d'Excellence Environnementale.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents à venir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>27 octobre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>27 octobre 2015</b>